

## DECLARATION DE CONFORMITE A LA DIRECTIVE EUROPEENNE N° 833/2014

## DECLARATION OF CONFORMITY WITH THE EUROPEAN DIRECTIVE N° 833/2014

L'union européenne vient d'adopter le 23 juin 2023 de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie en réaction aux atteintes à l'intégrité et la souveraineté de l'Ukraine, dans le cadre d'un 11<sup>ème</sup> paquet de sanctions.

On 23thJune 2023, the European Union has just adopted new restrictive measures against Russia in reaction to the attacks against Ukraine's integrity and sovereignty, as part of an 11<sup>th</sup>package of sanctions.

Par la présente, Gravic France confirme que les matières, traitement de surface vendus n'utilisent aucune matière en provenance de Russie, ni directement, ni indirectement.

By this present declaration, Gravic France confirms, that raw materials, surface treatments, don't use any raw materials from Russia, either directly or indirectly.

Cette déclaration est uniquement destinée à la conformité et à une validité jusqu'à révocation en fonction de l'évolution de la situation à compter de la date de signature.

This statement is solely intended for compliance purpose and has a validity until revocation depending on the evolution of the situation from the date of signature.

Date : 30/01/2023

Nom/Name : C. MARCHAL

Poste/Position : Quality Specialist

Signature:

